

Légende

Délimitation des plans d'aménagement particulier "quartier existant" - PAP QE

		Secteurs
		Taux de COS / Numéro PAP approuvé si titre indicatif
		MIX-c + PAP-24
HAB-1	PAP QE - Zone d'habitation 1	HAB-1 HAB-1 + E HAB-1 + PAP
HAB-2	PAP QE - Zone d'habitation 2	HAB-2 HAB-2 + E HAB-2 + PAP
MIX-c	PAP QE - Zone mixte urbaine centrale	MIX-c + PAP
MIX-u	PAP QE - Zone mixte urbaine	MIX-u MIX-u + C MIX-u + PAP
BEP	PAP QE - Zone de bâtiments et équipements public	BEP + a BEP + b BEP + c BEP + d BEP + PAP
ECO-c1	PAP QE - Zone d'activités économiques communale type 1	ECO-c1
ECO-c2	PAP QE - Zone d'activités économiques communale type 2	ECO-c2
ECO-r	PAP QE - Zone d'activités économiques régionale	ECO-r + PAP
ECO-n	PAP QE - Zone d'activités économiques nationale	ECO-n
COM	PAP QE - Zone commerciale	COM
GARE	PAP QE - Zone de gares ferroviaires et routières	GARE GARE + PAP
REC	PAP QE - Zone de sport et de loisir	REC
REC-C	PAP QE - Zone de sport et de loisir "Camping"	REC-C
REC-H	PAP QE - Zone de sport et de loisir "Hôtel"	REC-H
REC-PA	PAP QE - Zone de sport et de loisir "Parc Animalier"	REC-PA
REC-S	PAP QE - Zone de sport et de loisir "Chalet de scouts"	REC-S
REC-TS	PAP QE - Zone de sport et de loisir "Terrain sportif"	REC-TS REC-TS + PAP
SPEC-CH	PAP QE - Zone spéciale centre hospitalier	SPEC-CH SPEC-CH + PAP
SPEC-F	PAP QE - Zone spéciale du réseau ferroviaire	SPEC-F
SPEC-IE	PAP QE - Zone spéciale d'activités économiques - îlot d'entreprises	SPEC-IE
SPEC-RR	PAP QE - Zone spéciale de rétention et refroidissement	SPEC-RR
SPEC-ST	PAP QE - Zone spéciale de station-service	SPEC-ST
SPEC-TE	PAP QE - Zone spéciale de transport d'énergie électrique	SPEC-TE
SPEC-TR	PAP QE - Zone spéciale d'exploitation du Crassier Terre Rouge	SPEC-TR
JAR	PAP QE - Zone de jardins familiaux	JAR + a JAR + b JAR + c JAR + PAP

Secteurs "Al Esch & Brill", "Clié Léon Weirich" et "Clié Dr. Welter"
Cours de stationnement
Activités à conserver
Maisons unifamiliales
Liaisons piétonnes

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Construction à conserver
- Construction avec des éléments identitaires à conserver
- Alignement protégé
- Mur / pont protégé
- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Zone soumise à l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)

Fond de plan

- Limite de la Ville d'Esch-sur-Alzette (1)
- Autres limites communales (2)
- Limite de l'Etat (2)
- Voirie (1)
- Sport (1)
- Parcelle cadastrale (1)
- Immeuble (1)
- Immeuble en réalisation (1)

Sources:
(1) Fond de plan cartographique de la Ville d'Esch-sur-Alzette, juillet 2024.
(2) Administration du Cadastre et de la Topographie, 2024.

Ville d'Esch-sur-Alzette

Plan d'aménagement particulier "quartier existant" - PAP-QE

Plan de repérage

Version coordonnée, juin 2024

Partie graphique

MAÎTRE D'OUVRAGE:

Ville d'Esch-sur-Alzette
Hôtel de Ville B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette
T +352 2754 - 1
www.esch.lu

ECHELLE	1:3.000	PARTIE NORD	DATE	28.06.2024